

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Brieuc CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Pauline UNVOAS à Lydie LE FLOCH

Absents : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 10 Octobre 2023

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Itinéraire MON TRO BREIZH

Monsieur Le Maire informe que le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par 144 circuits de petite randonnée et 5 de grande randonnée. Ceux-ci servent à la pratique pédestre mais aussi aux activités équestres et VTT à destination de la population locale et des visiteurs.

Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son schéma communautaire de la randonnée pédestre qui vise à sélectionner une centaine de circuits de randonnée parmi les sentiers existants sur son territoire.

Pour cela, plusieurs critères objectifs ont été retenus pour établir cette liste de sentiers: longueur du circuit, richesse du patrimoine naturel et bâti, proportion de bitume, caractère intercommunal du tracé.

Les sentiers retenus resteraient d'intérêt communal et les modalités d'entretien et de balisage ne changeraient pas par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la commune. Ils bénéficieraient, selon les besoins, de l'accompagnement technique et juridique de Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'amélioration et l'Office de Tourisme Communautaire se chargerait de leur promotion. Les conventions de passage avec les propriétaires privés deviendraient tripartites à leur signature ou à leur renouvellement (propriétaire(s), commune, intercommunalité).

Ce schéma communautaire de la randonnée serait également évolutif. Si de nouveaux projets de sentiers émergent, ils pourront potentiellement intégrer ce schéma s'ils répondent aux critères de sélection.

Des échanges ont eu lieu avec Lannion-Trégor Communauté afin d'identifier les itinéraires qui seraient retenus sur la commune, à savoir :

- L'itinéraire « Mon Tro Breizh »

A noter que le circuit de petite randonnée « Circuit de la vallée du Guindy » est communautaire et est donc déjà inscrit au schéma communautaire de la randonnée de Lannion-Trégor Communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **D'approuver** que l'itinéraire « Mon Tro Breizh » soit retenu dans le schéma communautaire de la randonnée.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

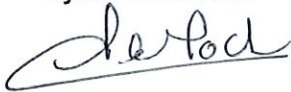
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** que l'itinéraire « Mon Tro Breizh » soit retenu dans le schéma communautaire de la randonnée.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Lydie LE FLOCH



Le Maire

Maurice OFFRET

